

ACTION 35 ASSURER LA MISE A NIVEAU ET LA RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENTS DES EAUX USEES

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > Agence de l'Eau Loire Bretagne
- > Budget assainissement de Bourges Plus
- > Conseil Général du Cher

CONTEXTE LOCAL

L'Agglomération compte 9 stations d'épurations (soit 115 000 équivalents habitants) dont 7 sont gérées en régie et 2 par contrat d'affermage. Avec une moyenne d'âge de 23 ans, ces installations sont vieillissantes et nécessitent d'importants travaux de remise à niveau.

En parallèle, le milieu récepteur (c'est-à-dire les cours d'eaux recevant les eaux usées après leurs traitements dans les stations d'épuration) est fragile en raison d'un faible débit d'eau. Ces cours d'eaux atteignent régulièrement des seuils d'alerte et de crise, impliquant la mise en place de mesures de préservation de la ressource en eau et du milieu aquatique sur les zones concernées.

Ce double constat nécessite l'amélioration du système d'assainissement existant. Pour ce faire, un Schéma Directeur d'Assainissement a été élaboré. Il décrit le programme d'aménagement du système d'assainissement sur les 10-15 prochaines années à venir et expose la nature des travaux à réaliser. L'action majeure en est la construction d'une nouvelle station d'épuration à vocation communautaire, dimensionnée en fonctions des besoins à l'horizon 2020, qui intégrera des technologies récentes permettant un traitement plus performant et donc une préservation accrue du milieu récepteur.

Des filières adaptées sont également apportées localement sur des stations d'épuration de petites dimensions. Ainsi la nouvelle station d'épuration située à Plaimpied-Givaudins, et construite en 2009, intègre un système de déshydratation des boues permettant ainsi de réduire le volume de boues transportées. Dans la même dynamique, une station d'épuration à macrophytes a été installée sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Doulchard.

Résultat attendu

- > Mise à niveau des stations d'épuration, et en particulier la mise en place d'une filière biologique d'élimination des graisses sur la station située à Bourges ;
- > Optimisation quantitative des nouvelles infrastructures ;
- > Filière boues : respect des normes ;
- > Maîtriser la qualité des rejets vers le milieu naturel et les sous-produits du process épuratoire

DESCRIPTIF

- Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement ;
- Réalisation des études préalables en vue de la construction d'une nouvelle STEP communautaire.

PILOTE

- Bourges Plus ;
- Elu référent : A. MAZE - service technique : Service Exploitation Assainissement.

PARTENAIRES

Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Général du Cher, Agence Régionale de Santé, DREAL.

Calendrier prévisionnel

| 2010-2025 Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement | |
|---|--|
| 2011-2013 - Réalisation des études préalables | 2014-2016 - Construction de la STEP communautaire |

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Construction de la STEP communautaire : 20 millions d'euros

| Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action | |
|--|--|
| | La lutte contre le changement climatique |
| ✓ | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources |
| | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations |
| | L'épanouissement de tous les êtres humains |
| | Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables |



*Pour aller plus loin...
dans la recherche des meilleures
politiques et pratiques dans
le secteur de l'eau et de
l'assainissement*

L'accès à une eau de bonne qualité et à l'assainissement est un droit fondamental pour tous les êtres humains et joue un rôle essentiel dans la préservation de la vie, de la santé publique, et dans la lutte contre la pauvreté.

Bourges Plus affirme sa volonté de mettre en œuvre une approche intégrée dans la gestion de l'eau pour renforcer la capacité de son territoire à faire face aux pressions externes grandissantes et contribuer ainsi au développement durable.

Cette volonté s'est traduite par l'adhésion de la collectivité au Pacte d'Istanbul pour l'Eau en 2011. Elle inscrit ainsi sa réflexion dans un réseau international d'acteurs de l'eau ; réseau favorable aux partages d'expériences entre plus de 800 villes et propice à l'innovation.